

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 26-362-1927 portant confiscation d'un cautionnement déposé au Trésor.

n° 26-362-1927

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
26 janvier 1927

Numéro JO  
n° 362 du 31/01/1927

Date du numéro  
31 janvier 1927

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 13 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 jui 1884

**Vu** le cautionnement de 206 francs déposé à la police le 21 avril 1917 et versé au Trésor le 10 avril 1920 au compte « Dépôts administratifs » par le lieutenant Ponroy en garantie du rapatriement du nommé Abdi Ariré dit « Moustique »

**Vu** le reour dans la colonie du susnomié, rapalrié aux frais du budget local

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le cautionnement déposé par M. Ponroy à l'extinction du débet constaté envers le service local

**Vu** la lettre de M. Ponroy, en dale du 31 mai 1926,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est confisqué et acquis au profit du budget local le cautionnement de 200 franes déposé au Trésor, le 10 avril 1920, sous le n° 631, par M. Ponroy, lieutenant d'infanterie coloniale, en garantie du rapatriement du nommé Abdi Arire, dit « Moustique ».

#### Article 2

— Le trésorier-payeur est chargé de l'exécution du présent arrêté partout où besoin sera.

TELLIER.